

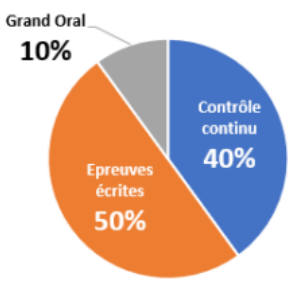


Synthèse des nouvelles dispositions

MODALITES, ENSEIGNEMENTS, HORAIRES, EPREUVES, COEFFICIENTS

Réalisée par l'équipe éditoriale du [portail interlangues](#) de l'académie de Grenoble

Tableau de synthèse

Séries	- Suppression des séries générales - Conservation des séries technologiques existantes (ST2S, STL, STD2A, STI2D, STMG, STHR)								
Répartition des enseignements	3 types d'enseignements proposés : - Enseignements communs - Enseignements de spécialité - Enseignements optionnels								
Liste et volume horaire des enseignements	<u>2^{nde} générale et technologique</u> <u>2^{nde} STHR</u> (en STHR, l'une des 2 langues vivantes est obligatoirement l'anglais) En vigueur à la rentrée 2019 pour la classe de 1^{ère} et à la rentrée 2020 pour la classe de terminale. <u>Cycle terminal voie générale</u> <u>Cycle terminal voie technologique</u>								
Enseignements de spécialité	- Choix de 3 enseignements de spécialité en 1^{ère} (4h hebdomadaires chacun) - Choix de 2 enseignements de spécialité en terminale (6h hebdomadaires chacun) À titre exceptionnel, le choix en classe de terminale d'un enseignement de spécialité différent de ceux choisis en classe de première est possible après avis du conseil de classe en fin d'année. En classe de terminale, l'accompagnement personnalisé prend appui prioritairement sur les enseignements de spécialité.								
Evaluation au baccalauréat 	1 épreuve anticipée de français en classe de 1^{ère} (oral et écrit)  4 épreuves en classe de Terminale : ✓ 2 épreuves portant sur les enseignements de spécialité  ✓ 1 épreuve de philosophie  ✓ 1 épreuve orale de 20 minutes portant sur un projet adossé à 1 ou 2 enseignements de spécialité choisis par le candidats (« Grand oral »)  - Part de contrôle continu 								
Répartition des notes	 <table border="1"> <caption>Répartition des notes</caption> <thead> <tr> <th>Modalité</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Grand Oral</td> <td>10%</td> </tr> <tr> <td>Contrôle continu</td> <td>40%</td> </tr> <tr> <td>Epreuves écrites</td> <td>50%</td> </tr> </tbody> </table>	Modalité	Pourcentage	Grand Oral	10%	Contrôle continu	40%	Epreuves écrites	50%
Modalité	Pourcentage								
Grand Oral	10%								
Contrôle continu	40%								
Epreuves écrites	50%								
Modalités du contrôle continu	- Notes obtenues aux épreuves communes de contrôle continu (30 %) - Evaluation chiffrée annuelle des résultats de l'élève au cours du cycle terminal, attribuée par les professeurs et renseignée dans le livret scolaire (10 %)								
Calendrier des épreuves communes de contrôle continu	Pour chaque enseignement concerné : 2 épreuves en classe de première (trimestres 2 et 3) 1 épreuve en classe de terminale (trimestre 2) Les résultats des épreuves communes de contrôle continu sont communiqués par l'établissement aux candidats.								
Sujets des épreuves communes de contrôle continu	Les sujets sont constitués d'exercices et d'énoncés qui sont centralisés dans une banque nationale numérique. Les examinateurs ne peuvent pas évaluer leurs élèves de l'année en cours. Les épreuves sont corrigées sous couvert de l'anonymat.								

Harmonisation des notes des épreuves communes de contrôle continu	Mise en place d'une commission d'harmonisation des notes des épreuves communes de contrôle continu du baccalauréat. Les membres de la commission (inspecteurs et enseignants, nommés par le recteur) peuvent procéder à des contrôles de copies.		
Coefficients		Baccalauréat général	Baccalauréat technologique
Epreuves finales ■	Français écrit Français oral Philosophie Grand oral Deux épreuves de spécialité	5 5 8 10 16	5 5 4 14 16
Epreuves de contrôle continu ■	Moyenne des notes obtenues lors des épreuves communes de contrôle continu des enseignements suivants : histoire-géographie ; langue vivante A ; langue vivante B ; enseignement scientifique (ou mathématiques pour le baccalauréat technologique) ; éducation physique et sportive et l'enseignement de spécialité choisi par le candidat ne donnant pas lieu à une épreuve terminale.	30	30
Notes obtenues durant le cycle terminal ■	Moyenne des résultats obtenus durant l'année dans les enseignements suivants : français ; philosophie ; histoire-géographie ; enseignement moral et civique ; langue vivante A ; langue vivante B ; enseignement scientifique (ou mathématiques pour le baccalauréat technologique) ; éducation physique et sportive ; 3 enseignements de spécialité de première ; 2 enseignements de spécialité de terminale ; enseignement(s) optionnel(s)	10	10
Redoublement	Seules les notes des épreuves terminales supérieures ou égales à dix peuvent désormais être conservées, après un échec à l'examen, pendant les cinq sessions qui suivent la première session à laquelle les candidats se sont présentés.		
Aménagements spécifiques	<u>Lire ici</u>		
Références	http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=132689 http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=132692 http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=132697 http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=132695 http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=132684 http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=132696 http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=132698		